

*Jean Daniel ALAMARGOT*

*Commissaire enquêteur*

*Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde*

*Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

*4 décembre 2024*

*Département de la Gironde  
Commune d'Ambarès et Lagrave*

## ***ENQUÊTE PUBLIQUE***

*Projet de déclassement d'une emprise du domaine  
public métropolitain, avenue Bel Air  
Phase 1 (partie Nord) à Ambarès et Lagrave.*



*Vue du bâtiment « A » voué à la démolition, coté parc arboré (photo C.E)*

*Deuxième partie*  
***CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ***  
***DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR***

*Pages 13 à 17*

***L'avis est en page 17***

*Troisième partie*  
***DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT***  
*Pages 18 à 34*

*Enquête effectuée du 5 au 21 novembre 2024*

## **Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur**

*Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.*

*Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.*

-----

L'objet de La présente enquête vise à déclasser du domaine public de Bordeaux Métropole une parcelle non cadastrée de 1831 m<sup>2</sup> à Ambarès et Lagrave, avenue Bel Air

L'emprise métropolitaine à déclasser permettra l'aménagement d'accès, de places de stationnement et d'espaces libres privés rattachés au projet de reconstruction qui sera réalisé sur le site de l'actuelle résidence Bel Air par Domofrance.

Le projet est situé à proximité de grands axes routiers (avenue de l'Europe, avenue Bel Air, rue de Bassens et rue de Carbon-Blanc) de la commune et des écoles Bel Air et Philippe Madrelle.

L'emprise à déclasser impactera l'avenue Bel Air qui devra faire l'objet d'un aménagement de voirie.

Par arrêté en date du 11 octobre 2024 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant dix-sept jours consécutifs du 5 au 21 novembre 2024 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargés, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière

Le dossier d'étude mis à la disposition du public en Mairie d'Ambarès et Lagrave est régulièrement constitué. Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un exemplaire de ce dossier a été déposé au Pôle territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, situé 1 rue Romain Rolland à LORMONT, où le public a pu également le consulter.

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article Article R\*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

L'affichage a été mis en place dans les délais prescrits. À l'occasion des permanences le commissaire enquêteur a constaté la présence de ces affiches. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Quatre annonces ont été effectuées dans la presse locale : Deux dans le quotidien Sud-Ouest des 18 octobre et 8 novembre 2024 et deux dans le Courrier de Gironde du 18 octobre et 8 novembre 2024 (*voir pages 23 à 26 du présent rapport*).

Par ailleurs, conformément à l'article R\*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 4 octobre 2024, pour les informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement de l'emprise (*voir exemple de lettre page 32*).

Ces destinataires figurent en pages 10 du présent dossier.

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire d'Ambarès et Lagrave et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir pages 33 et 34*).

Deux permanences ont été organisées et tenues en Mairie d'Ambarès et Lagrave le 5 octobre 2024 de 9 H à 12 H et le 21 novembre 2024, de 9 H 00 à 12 H 00.

Au cours de ces permanences un couple de voisins est venu se renseigner sur le projet. Ces personnes souhaitent simplement que le futur bâtiment soit moins haut afin de faire moins d'ombre sur leur maison, surtout en hiver.

Par ailleurs une contribution a été déposée 17 novembre sur le site participatif de Bordeaux Métropole. Voici cette contribution :

### Proposition aménagement



Grégory Christophe PICHON

| 17/11/2024 16:29

\*

Bonjour,

Si l'objectif est de réaménager ce quartier peut être que l'implantation de commerce de bouche, de santé, de station de transport en commun et de station de vélo/trottinette/tricycle couché serait nécessaire.

Des cheminement clair pour aller à ces endroits serait également une bonne chose.

La pose de toilette public/poubelle public serait aussi certainement un plus..

La pose de récupérateur d'eau éviterait peut être que le quartier inonde en cas de forte pluie

En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Mairie d'Ambarès et Lagrave et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial rive droite à Lormont.

Aucun opposant ne s'est manifesté durant cette enquête.

**Le Commissaire enquêteur soussigné,**

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de 1831 m<sup>2</sup>, issue du domaine public de Bordeaux Métropole située avenue Bel Air à Ambarès et Lagrave

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU le registre d'enquête arrêté le 21 novembre 2024,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 4 décembre 2024 dont le présent avis constitue la conclusion,

**Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :**

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen de quatre annonces de presse, d'affichage en Mairie et sur les lieux.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier postal daté du 4 octobre 2024, adressé par la Métropole (*exemplaire courrier en page 32*).

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le déclassement de ces parcelles n'étant pas contesté s'agissant de permettre la la réalisation du programme de reconstruction porté par Domofrance.

Que l'étude faite par Bordeaux Métropole, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que le projet de déclassement est pertinent car il va permettre l'aménagement d'accès, de places de stationnement et d'espaces libres privés rattachés au projet de reconstruction qui sera réalisé sur le site de l'actuelle résidence Bel Air porté par Domofrance.

## Synthèse comparative des avantages et inconvénients :

### Avantages :

Ce déclassement a pour objectif d'extraire cette emprise du domaine public routier métropolitain préalablement à sa cession à Domofrance, en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrave.

L'analyse de tous les éléments paraît très favorable au projet de déclassement qui va permettre la reconstruction de tout un quartier.

### Inconvénients :

Aucun inconvénient n'a été identifié.

## Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :

Pour l'ensemble de ces éléments, énumérés ci-dessus, le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au déclassement d'une emprise de 1831 m<sup>2</sup>, issue du domaine public de Bordeaux Métropole située avenue Bel Air à Ambarès et Lagrave, dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 octobre 2024.

*Fait à Le BOUSCAT le 4 décembre 2024.*

*Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT*



### ***Troisième partie***

## **PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE**



*Autre vue des bâtiments voués à la démolition. La rue et le parking vont être déclassés (photo C.E)*

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 11 octobre 2024,	19 à 21
- avis d'enquête publique	22
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 18 octobre et 8 novembre 2024	23 et 24
- Annonce Courrier de Gironde du 18 octobre et 8 novembre 2024	25 et 26
- Annonce sur le site numérique de Sud-Ouest	27
- Annonce sur le site de Bordeaux Métropole mis en ligne le 18 octobre 2024	28
- Annonce sur le site Notre Territoire en date du 18 octobre 2024	29
- Contribution sur le site participatif de Bordeaux Métropole	30
- Photos de l'affichage sur les panneaux de la Mairie et sur le terrain	31
- Copie de la lettre adressée par Bordeaux Métropole aux riverains	32
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	33
- Certificat d'affichage délivré par Mairie Ambarès et Lagrave	34



## ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE - HORS PLU - AFFICHAGE SUR SITE

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
14 OCT. 2024	14 OCT. 2024	15 OCT. 2024

Direction générale des territoires  
Pôle territorial rive droite  
Direction du développement et de l'aménagement  
Service foncier

Réf. interne : 24C0058

Nomenclature ACTES et matière : 3.5 – acte de gestion du domaine public (Domaine et Patrimoine)

**ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE**

**OBJET : Ambarès-et-Lagrave – Ouverture d'enquête publique préalable au déclassement d'une emprise d'environ 1831 m<sup>2</sup> - avenue Bel Air – parcelle non cadastrée**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211-9 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2024 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

VU l'arrêté n°24METAJPP00272 du 15 mars 2024 reçu en Préfecture de la Gironde le 18 mars 2024, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

VU l'arrêté n°24METAJPP01006 en date du 04 octobre 2024 portant ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise d'environ 1831 m<sup>2</sup> sise à Ambarès-et-Lagrave, avenue Bel Air, dépendant du domaine public routier non cadastré ;

**CONSIDERANT** que l'assiette de l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves comprend une partie du domaine public métropolitain ; et qu'il est nécessaire de déclasser une emprise d'environ 1831 m<sup>2</sup>, laquelle sera affectée au domaine privé de Bordeaux Métropole ;

**CONSIDERANT** que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

**CONSIDERANT** que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

**CONSIDERANT** que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr), de même qu'un registre électronique.

**La Présidente de Bordeaux Métropole**

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°24METAJPP01006 en date du 04 octobre 2024 est abrogé par les dispositions du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

Il est décidé d'engager une procédure en vue du déclassement d'une emprise d'environ 1831 m<sup>2</sup>, dépendant du domaine public non cadastré de Bordeaux Métropole, située avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrange.

**ARTICLE 3 :**

Il sera procédé à une enquête publique du **05 au 21 novembre 2024 inclus**, soit pendant une durée de 17 jours, en vue du déclassement de l'emprise susvisée.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 5 :**

Le dossier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la **mairie d'Ambarès-et-Lagrange, 18 place de la Victoire**.

Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le **registre d'enquête** ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

**ARTICLE 6 :**

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole – Pôle territorial rive droite situé au 1 rue Romain Rolland - Bâtiment A, 33100 Lormont, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

**ARTICLE 7 :**

Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par **voie postale** à l'adresse suivante :

Hôtel de ville  
M. ALAMARGOT – Commissaire enquêteur  
18 place de la Victoire  
33440 AMBARES-ET-LAGRAVE

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

#### **ARTICLE 8 :**

Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du commissaire enquêteur.

Les propriétaires riverains de l'emprise à déclasser seront également informés individuellement par courrier avec avis de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

#### **ARTICLE 9 :**

Monsieur le commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, aux jours et heures suivants :

- **Mardi 05 novembre 2024 de 9h à 12h,**
- **Jeudi 21 novembre 2024 de 9h à 12h,**

#### **ARTICLE 10 :**

Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de la procédure.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **vendredi 22 novembre 2024**, soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

#### **ARTICLE 11 : CONTROLE DE LEGALITE**

En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

#### **ARTICLE 12 : FORMALITES DE PUBLICITE**

La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

#### **ARTICLE 13 : VOIES ET DELAIS DE RE COURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

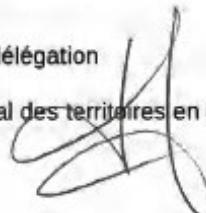
#### **ARTICLE 14 : EXECUTION**

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Maire d'Ambarès-et-Lagrave et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **11 OCT. 2024**

Pour la Présidente et par délégation  
Thibault Rufas

Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite





# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement d'une emprise non cadastrée dépendant du domaine public routier d'environ 1831 m<sup>2</sup>**

**Avenue Bel Air**

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet :

**Du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus,**  
aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

**Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT**, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave :

- Le mardi 05 novembre 2024, de 09 h 00 à 12 h 00,
- Et le jeudi 21 novembre 2024, de 09 h 00 à 12 h 00.

Pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Annonce sur le journal Sud-Ouest du vendredi 18 octobre 2024

SUD  
OUEST

SUD OUEST Vendredi 18 octobre 2024



## BORDEAUX METROPOLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Commune d'Ambarès-et-Lagrave

M<sup>me</sup> Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.**

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33110 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

**M. Jean-Daniel ALAMARGOT**, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie **le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.



BORDEAUX METROPOLE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.**

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie **le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

9330015



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Commune d'Ambarès-et-Lagrave**

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 16 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet. Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

## annonces légales et judiciaires/**33**

29  
Courrier de Gironde  
8 novembre 2024

9330001



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Commune d'Ambarès-et-Lagrave

Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.**

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

**Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT**, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le **mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

Annonce sur le site numérique de Sud-Ouest  
<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/2404201>



The screenshot shows the header of the Sud-Ouest website with various navigation links like JOURNAL, ÉDITION DU SOIR, CLUB ABONNÉS, ARCHIVES, JEUX, MES NEWSLETTERS, and MON COMPTE. It also features the TV7 logo and search functions. The main banner is titled 'ANNONCES LÉGALES' with the subtext 'RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST'.

## BORDEAUX METROPOLE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Commune d'Ambarès-et-Lagrave

M me Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connais- sance de la population d'Ambarès-et-Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m 2 en- viron sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet  
**du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.**

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour informa- tion à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

#### M. Jean-Daniel ALAMARGOT

, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie  
**le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**

, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole.

## Déclassement d'une emprise Avenue Bel Air (phase 1) à Ambarès-et-Lagrave

Projet

ÉTAPE 1 SUR 2

Ouverture

05/11/2024 - 21/11/2024

[Voir les étapes](#)

*Une enquête publique est ouverte du 05 au 21 novembre 2024 relative au Déclassement d'une emprise située Avenue Bel Air (phase 1 – partie nord) à Ambarès-et-Lagrave.  
A propos de cette concertation*

*Ce déclassement a pour objectif d'extraire cette emprise du domaine public routier métropolitain préalablement à sa cession à Domofrance, en vue de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel-Air, lequel s'inscrit dans le cadre plus global de requalification, de rénovation et de développement de la commune d'Ambarès-et-Lagrave.*

*L'emprise métropolitaine à déclasser permettra l'aménagement d'accès, de places de stationnement et d'espaces libres privés rattachés au projet de reconstruction qui sera réalisé sur le site de l'actuelle résidence Cité Bel Air par Domofrance.*

GESTIONNAIRE DE LA PARTICIPATION
Cécile Crosnier de Lassichère
TYPE DE PARTICIPATION
Réglementée / Enquête publique
PORTEUR DE LA PARTICIPATION
Bordeaux Métropole
DATE DE DÉBUT
5 novembre 2024
DATE DE FIN
21 novembre 2024

### DOCUMENTS À CONSULTER

Arrêté d'ouverture d'enquête publique pdf 226 ko  
[Arrêté d'ouverture d'enquête publique](#) 

Notice explicative pdf 11,5 Mo  
[Notice explicative](#) 

Plan de situation pdf 505 ko  
[Plan de situation](#) 

Liste des propriétaires riverains pdf 184 ko  
[Liste des propriétaires riverains](#) 

Plan de masse pdf 424 ko  
[Plan de masse](#) 

## Annonce sur le site Notre Territoire du 18 octobre 2024

<https://www.notre-territoire.com/enquete/348712>

The screenshot shows a web page titled 'PROJET DE DÉCLASSEMENT' for the commune of Ambarès-et-Lagrange. The page includes a map of the area, a title 'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE', and detailed text about the inquiry period from November 5 to 21, 2024.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Organisme demandeur : BORDEAUX METROPOLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Commune d'Ambarès et Lagrave Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, A l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès et Lagrave une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ située avenue Bel Air. Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès et Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite située 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>.

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, suivant un formulaire préparé par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès et Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, 9330015.

Organisme demandeur : BORDEAUX METROPOLE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** Commune d'Ambarès et Lagrave Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, A l'honneur de porter à la connaissance de la population d'Ambarès et Lagrave, qu'une enquête publique est prescrite sur le projet de d'une emprise dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ sise avenue Bel Air.

Le dossier sera déposé pendant 17 jours consécutifs à la mairie d'Ambarès et Lagrave, 18 place de la Victoire, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet du 05 novembre 2024 au 21 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire sans registre de ce dossier sera déposé pour information à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé 1 rue Romain Rolland, 33310 Lormont, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera entièrement consultable en ligne sur le site internet <http://www.participation.bordeaux-metropole.fr>.

Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie le mardi 05 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, et le jeudi 21 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient éventuellement formulées par les intéressés.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Ambarès et Lagrave et au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole. 9330015.

*Contribution de Monsieur Grégory Christophe Pichon sur le site de participation.*

**PARTICIPATION** BORDEAUX MÉTROPOLE

Rechercher  Se connecter

Accueil Participations Budgets participatifs Prochainement

**Déclassement d'une emprise Avenue Bel Air (phase 1) à Ambarès-et-Lagrave**

Projet

ÉTAPE 2 SUR 2  
Clôture de l'enquête publique  
05/11/2024 - 21/11/2024  
[Voir les étapes](#)

PRÉSENTATION DONNEZ VOTRE AVIS RENCONTRES MODALITÉS BILAN ET DÉCISION

[Retour à la liste](#)

### Proposition aménagement

Grégory Christophe PICHON | 17/11/2024 16:29 

Bonjour,

Si l'objectif est de réaménager ce quartier peut être que l'implantation de commerce de bouche, de santé, de station de transport en commun et de station de vélo/trottinette/tricycle couché serait nécessaire.

Des cheminement clair pour aller à ces endroits serait également une bonne chose.

La pose de toilette public/poubelle public serait aussi certainement un plus..

La pose de récupérateur d'eau éviterait peut-être que le quartier inonde en cas de forte pluie

 Soutenir  Suivre

Partager  Intégrer 

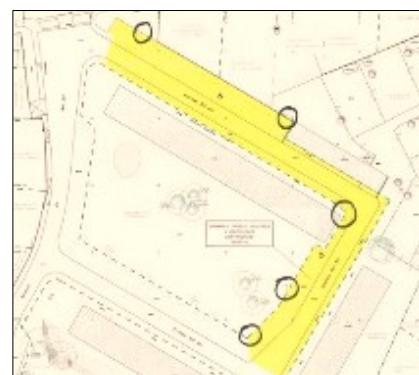
*Photo de l'affichage à la Mairie et sur le terrain*



*Mairie d'Ambarès et Lagrave*



*Les 5 affiches sur le terrain*



*Emplacement des affiches sur le terrain*

*Lettre adressée par Bordeaux Métropole à M. et Mme Peltier  
L'autre propriétaire, M. Cavalhais de Jésus et Mme Leila Soares, ainsi que Domofrance ont été  
également destinataires d'un courrier identique.*



Monsieur et Madame Michel Peltier  
22 avenue Jean Jaurès  
33440 AMBARES ET LAGRAVE

Lormont, le **04 OCT. 2024**

R.A.R n° 1A 207 140 0328 9

objet : Ambarès-et-Lagrave – ouverture d'une enquête publique pour déclassement d'une emprise non cadastrée dépendant du domaine public routier métropolitain – Avenue Bel air

nos références : PTRD/DDA/SF/2024/N°00160

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins utiles, et en votre qualité de propriétaire riverain, qu'une enquête publique est prescrite sur un projet de déclassement.

Ce déclassement concerne une emprise non cadastrée d'une superficie d'environ 1 831m<sup>2</sup>, située à Ambarès-et-Lagrave, avenue Bel Air, qui sera extraite du domaine public routier métropolitain.

Le déclassement de cette emprise est nécessaire à l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves réalisé par Domofrance.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave du 5 au 21 novembre 2024 inclus, où vous pourrez en prendre connaissance et formuler par écrit vos éventuelles observations sur le registre correspondant.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave le 5 novembre 2024, de 9h à 12h et le 21 novembre 2024, de 9h à 12h, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé, uniquement pour consultation, à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial rive droite situé à Lormont (33310), 1 rue Romain Rolland où vous pourrez en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête publique sera également entièrement consultable en ligne sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr). Les citoyens pourront déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur ce site internet.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thibault Rufas  
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite



Direction générale des territoires  
Direction du développement et de l'aménagement  
Pôle territorial rive droite

Réf. interne : 24C0058

**La Présidente de Bordeaux Métropole certifie**

Avoir affiché au Pôle territorial rive droite à compter du 15 octobre 2024 et jusqu'au 21 novembre 2024 inclus :

L'arrêté de Bordeaux Métropole n°24METAJPP01054 en date du 11 octobre 2024, relatif à l'ouverture d'une enquête publique pour déclassement d'une emprise non cadastrée dépendant du domaine public routier de 1 831 m<sup>2</sup> environ située Avenue Bel Air – phase 1 (partie nord) sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave, ainsi que l'avis d'enquête publique.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le **26 NOV. 2024**

Pour la Présidente et par délégation  
Thibault Rufas  
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite